



BOURSE AUX PROJETS 2026

Présentation des Bourses aux projets

Afin d'être au plus proche des besoins des acteurs de la Solidarité, nous avons souhaité reconduire la bourse aux projets d'HUMANIS afin de soutenir des projets de solidarités de nos associations membres.

2026 est une année particulière pour HUMANIS, qui fête ses 30 ans d'existence. A cette occasion, une bourse exceptionnelle de 5 000 € s'ajoute à l'enveloppe financière initiale.

Par ailleurs, une nouvelle association partenaire se joint à nous à hauteur de 2500 €.

Le montant global de la bourse est donc de **22 800€** réparti en plusieurs lots :

- Bourses Solidaires des associations : **3 associations membres soutiendront des projets : 4 500€**
- Bourses HUMANIS : **15 000€**
- Bourses solidaire **GESC'ODD : 2 500€**
- Bourse Services HUMANIS : **prestation pour l'un des packs services équivalent à 800€**

Ces bourses constitueront pour les lauréats **une base de cofinancement qui facilitera l'engagement** d'autres bailleurs de fonds à leurs côtés.

A ces bourses, s'ajoute la bourse de partenariat. Elle est proposée par l'association **Electriciens sans Frontières**.

Les bourses HUMANIS et solidaires

Ces bourses ont vocation à soutenir financièrement des micro-projets menés par les associations membres du Collectif HUMANIS. **Elles sont une base de cofinancement.**

HUMANIS souhaite encourager les associations du Collectif en proposant **5 lots d'une valeur totale de 15 000€** (montants répartis comme suit : 5000€, 3000€, 3000€, 2000€ et 2000€). Ces lots sont issus des bénéfices du projet Soupe étoilée.

Trois associations du Collectif – **AGIRabcd, A l'eau GEMEAU Solidarité et Réagir Ensemble** soutiennent des projets à hauteur de **4 500 € à travers des bourses solidaires** (montants répartis comme suit : 1000€, 2000€, 1500€).

Une association partenaire – **GESCOD** soutient des projets à hauteur de **2 500 €** (montant réparti sur deux ans).

La bourse de partenariat de l'association Electriciens sans Frontières

Electriciens sans Frontières propose de bénéficier de l'appui financier et technique de l'association sur des projets portant sur l'énergie, l'eau et l'assainissement.

- Le projet doit être à sa phase de réflexion et ne devra pas avoir encore démarré.
- Le projet est cofinancé et coconstruit par les deux associations (l'association lauréate et Electriciens sans Frontières).
- Le financement de la part d'Electriciens sans Frontières ne prend pas en compte les frais autres que ceux liés directement au projet (voir dépenses éligibles).
- Une convention détaillée entre l'association lauréate et Electriciens sans Frontières formalisera les rôles et responsabilités. Elle prendra en compte les modalités de suivi et d'impact technique, économique et sociaux du projet, ainsi que l'identification des acteurs qui seront en charge de l'entretien et de la maintenance des ouvrages et leur engagement sur le long terme.

La bourse GESCOD

GESCOD Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement, reconnue comme réseau régional multi-acteurs souhaite soutenir des projets d'**E**ducation à la **C**itoyenneté et à la **S**olidarité **I**nternationale (**EC**SI) sur le territoire de la Région Grand Est.

- Le projet doit avoir pour objectif de sensibiliser aux différents Objectifs de Développement Durable (ODD) sur le territoire régional, en France (les actions à l'international ne peuvent être financés).
- Les principales actions peuvent cibler différents bénéficiaires (ex. scolaires, éloignés, tout public) à travers des activités permettant de mesurer l'impact des sensibilisations sur les publics concernés.
- Les demandes peuvent aller de 500 euros à 1500 euros et doivent représenter jusqu'à 70% du montant global du projet. Les cofinancements venant de l'Agence Française de Développement ne sont pas éligibles.
- Un accompagnement est proposé aussi bien pour le dépôt que pendant la mise en œuvre du projet.
- Une convention détaillée entre les associations lauréates et Gescod formalisera les rôles et responsabilités de chacun et prendra en compte les modalités de suivi technique et financier du projet.
- Une attention particulière sera apportée aux initiatives intégrant les JAMO (jeunes avec moins d'opportunités) comme cible et à celles prévoyant des activités sur des territoires rencontrant des défis socio-éducatifs particuliers (quartiers relevant de la politique de la ville, zone de revitalisation rurale (ZRR), etc.)

La bourse Services

Comme l'année précédente, HUMANIS propose en outre une **bourse Services HUMANIS**. Les associations ont également besoin de soutien opérationnel en France pour développer au mieux leurs projets dans leur zone d'intervention.

C'est dans ce cadre qu'HUMANIS met en place une bourse d'une valeur de **800 euros** permettant l'accès à différents packs de services proposés par notre chantier d'insertion. Les associations candidates pourront faire le choix, selon leurs besoins, parmi les packs suivants :

- Pack du pôle Numérique : création d'un site internet, création de supports de communication (brochure, affiche, roll-up, ...) *hors frais d'impression, maintenance et hébergement du site internet*
- Pack du pôle Logistique : mise à disposition d'un box de stockage de 6 ou 9m² pour un an ou devis pour une demande personnalisée possible
- Pack du pôle Revalorisation : ordinateur(s), initiations à l'informatique.

L'association expliquera son choix en fonction de ses besoins dans le dossier de candidature.

La Bourse Services devra être finalisée dans les 12 mois suivants la remise des prix aux associations lauréates. Le calendrier précis de réalisation du projet sera défini en lien avec le pôle numérique d'HUMANIS pour le pack numérique.

La présentation devant le jury

Le jury sera composé d'un représentant du collectif HUMANIS et de chaque associations et partenaires proposant une bourse.

Une première pré-sélection des projets sera réalisée suivant les critères de recevabilité et une convocation sera adressée aux associations retenues pour une présentation devant le jury.

La présentation sera courte : 10 minutes maximum, suivie d'un temps d'échange de 10 minutes.

Règlement

1. Objectif

La « Bourse aux Projets » du Collectif HUMANIS permet de soutenir les projets des associations membres du Collectif réalisés dans les champs suivants :

- **Culture,**
- **Eau, assainissement et énergie,**
- **Education,**
- **Insertion,**
- **Santé,**
- **Sécurité alimentaire**
- **Education à la Citoyenneté & à la Solidarité Internationale**

2. Critères de recevabilité Bourses solidaires et HUMANIS

- L'association doit être membre du Collectif HUMANIS et à jour de cotisation.
- L'association ou sa représentation locale porteur du projet doit être domiciliée en Alsace
- L'association doit participer aux activités proposées par HUMANIS et s'impliquer dans le Collectif

- Les bourses ne peuvent constituer qu'une base de cofinancement
- Le projet doit pouvoir présenter des garanties de pérennité
- Le projet doit être réalisé avec un partenaire de terrain identifié, engagé, dont la compétence est reconnue (sauf pour la bourse GESCO'ODD)
- Pour la Bourse GESCO'ODD, le projet présenté ne doit pas avoir été déjà soutenu par les dispositifs « Fonds territorialisés » de Gescod (ex. DIODD/DIODD+, Mozaïk, Crescend'ODD). Les structures déjà lauréates de ces fonds peuvent néanmoins proposer des actions différentes.

Une attention particulière sera portée aux projets menés collectivement par deux ou plusieurs associations membres du Collectif.

3. Critères de recevabilité Bourse de partenariat Electriciens Sans Frontières

- L'association doit être membre du Collectif HUMANIS et à jour de cotisation.
- L'association ou sa représentation locale porteur du projet doit être domiciliée en Alsace
- L'association doit participer aux activités proposées par HUMANIS et s'impliquer dans le Collectif
- Le projet ne doit pas être dans une zone rouge (selon les directives du gouvernement Français)
- La demande initiale est formalisée par le demandeur et validée par un ou plusieurs représentants légitimes (chef de village, mairie...) des populations bénéficiaires
- Les projets d'accès à l'électricité doivent se situer en zones qui ne peuvent pas être desservies par un fournisseur local d'énergie. Afin d'éviter toute déconvenue ultérieure, un courrier formel de la Compagnie d'Électricité (ou en cas d'impossibilité un courrier d'un interlocuteur local légitime) doit confirmer l'absence de perspectives de raccordement, et doit être joint systématiquement aux dossiers du projet.

4. Dépenses

Dépenses éligibles	Les dépenses liées au projet : ✓ Equipement ✓ Logistique ✓ Frais de construction (<i>non éligible pour la bourse GESC'ODD</i>) ✓ Activités du projet (formation, conseil, suivi, évaluation, ...)
Dépenses inéligibles	× Parrainage × Frais de fonctionnement de l'association × Frais de mission (transport, hébergement...) × Manifestation ponctuelle × L'impression de documents ne s'inscrit pas dans les services

5. Modalités de candidature

Etape 1 :

Déposer le dossier de candidature ci-joint **le 1^{er} mars 2026 au plus tard** à l'adresse courriel : bourses@humanis.org.

Pièces à fournir	➤ Dossier de candidature version électronique ➤ Compte-rendu de la dernière AG de l'association candidate accompagné du bilan financier ➤ Tout document complémentaire qui appuierait le dossier (cofinancement, engagement de partenariat, dossier pédagogique...) Pièces spécifiques à la bourse « Partenariat » : ➤ Le descriptif sommaire du projet ➤ Une attestation de non-possibilité de raccordement au réseau public ou d'un autre opérateur de fourniture d'énergie ➤ Les modalités de suivi du projet après la réalisation (indicateurs techniques et non-techniques, fréquence et modalités de collecte,)
-------------------------	---

Etape 2 :

Sélection des projets par le jury.

Etape 3 :

Présentation des projets présélectionnés par les responsables des associations candidates ou leurs représentants devant le jury **le 28 mars 2026.**

Etape 4 :

Délibération du jury et sélection des lauréats. Le jury est composé des membres du groupe de travail "Bourses aux projets" et des différents financeurs.

Etape 5 :

Remise des prix : le 26 avril 2026 lors du forum HUMANI-TERRE

Le résultat sera notifié au président de l'association candidate.

6. Critères d'examen des projets

- La participation aux activités du Collectif
- Le caractère innovant du projet
- L'impact pour les bénéficiaires
- La cohérence du budget
- Le ou les partenariats
- La pérennité du projet
- Être en adéquation avec les champs définis dans l'objectif 1

7. Engagement

Les projets subventionnés devront **impérativement** faire l'objet d'un **rapport d'exécution, ainsi qu'un bilan humain et financier** en avril 2027. Vous êtes prié de vous référer au format de rapport joint à l'appel à candidature.

Le contenu du rapport devra présenter l'exécution du projet illustré d'un reportage photo et/ou vidéo.

Le bilan humain devra présenter et évaluer les bénéfices du projet auprès des populations soutenues. Il pourra être complété par des témoignages de personnes ayant bénéficié du projet.

Le rapport financier devra faire l'état de la situation financière du projet et être documenté de toutes les pièces que l'association soutenue jugera nécessaire (factures, contrat, attestation de subventions ou de dons, ...).

Rappel : Les associations lauréates des précédentes bourses pourront recandidater à condition d'avoir fourni le rapport d'exécution et le bilan financier du projet lauréat.